

*Programme de travail 2013 du Haut Conseil du commissariat aux comptes*

Lors de sa séance du 16 mai 2013, le Haut Conseil a arrêté son programme de travail 2013. Ce programme constitue la déclinaison du plan stratégique triennal 2012-2014 du Haut Conseil.

## **1. Contrôles qualité**

---

- contrôle d'environ 200 cabinets de commissaires aux comptes détenant des mandats d'entités d'intérêt public (EIP) et de 1160 cabinets ne détenant pas de mandats EIP ;
- suivi, au travers d'indicateurs, de la bonne exécution des contrôles des cabinets EIP et non EIP ; suivi des recommandations adressées aux cabinets et des mesures d'application mises en œuvre ; suivi des procédures disciplinaires engagées à la suite des contrôles et des sanctions prononcées ;
- mesure de l'évolution de la qualité de l'audit, au travers des points forts et des points d'amélioration identifiés lors des contrôles, et de l'analyse des effets des recommandations émises à l'issue des contrôles précédents sur la qualité de l'audit dans les cabinets ;
- approfondissement de l'approche par les risques mise en œuvre en 2012 pour les cabinets EIP et sélection de thématiques de contrôle en lien avec l'actualité économique et financière et la coopération européenne et internationale.

## **2. Coopération internationale**

---

- contribution aux travaux :
  - o de l'IFIAR (participation à la gouvernance et aux groupes de travail),
  - o de l'EAIG (European Audit Inspection Group),
  - o de l'EGAOB (European Group of Audit Oversight Bodies) ;
- échanges entre régulateurs de l'audit sur des thèmes d'actualité ;
- échanges avec l'IAASB et l'IESBA, dans le cadre des coordinations européenne et internationale des régulateurs de l'audit ; participation à des réponses communes aux exposés sondages ;
- mise en œuvre des protocoles de coopération.

### **3. Normalisation de l'audit**

---

- évaluation du cadre existant à la suite des constats issus des contrôles, des pratiques et analyses recensées auprès des homologues du Haut Conseil ;
- réflexions sur le périmètre de la mission légale des commissaires aux comptes (certification des comptes, diligences directement liées, autres interventions légales), notamment dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises ;
- finalisation de l'adaptation de la norme internationale ISA 402 *Audit considerations relating to an entity using a service organisation*, en concertation avec la CNCC ;
- contribution aux travaux de l'IAASB dans le cadre des exposés sondages : poursuite notamment des discussions engagées au titre de l'exposé sondage relatif à la norme ISA 720 *The auditors responsibilities relating to other information in documents containing or accompanying audited financial statements and auditor's report thereon* ; identification de sujets au titre desquels une contribution pourrait être opportune ;
- adoption des normes ISA en Europe : contribution à l'élaboration d'un comparatif entre les NEP (normes d'exercice professionnel) et les normes ISA.

### **4. Respect des règles déontologiques**

---

- contribution à la bonne application du dispositif existant, par la poursuite du traitement des saisines déontologiques adressées au Haut Conseil, suivi d'indicateurs permettant de s'assurer que le mécanisme de traitement des saisines mis en place au sein du Haut Conseil répond au mieux aux attentes des parties prenantes en matière de conduite déontologique ;
- évaluation du cadre existant à la suite des constats issus des contrôles, des saisines adressées au Haut Conseil, des pratiques et analyses recensées auprès des homologues du Haut Conseil ;
- réflexions sur des sujets de fond : étude sur la notion de réseau au sens de l'article 22 du code de déontologie ;
- contribution aux travaux de l'IESBA, dans le cadre notamment des exposés sondages ; identification de sujets au titre desquels une contribution pourrait être opportune.

### **5. Evolution de la profession et de sa régulation**

---

- projet de réforme de l'audit en Europe : suivi de l'évolution du projet et contribution aux travaux au sein de l'Union européenne ;
- réflexions sur l'adéquation des ressources du Haut Conseil à ses missions, afin de s'assurer du bon dimensionnement du Haut Conseil et de pérenniser son financement.

### **6. Actions de communication**

---

- renforcement de la visibilité des actions du Haut Conseil (évolution du site internet, rapports, points presse) et identification d'axes d'orientations futures.